

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr

Décision n° 2023-JMB-122

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des utilisateurs au conseil du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES de l'université Toulouse III – Paul Sabatier – scrutin du 7 novembre 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.714-1 ;
- Vu** le Code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.714-77 à D.714 82 ;
- Vu** les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 11 ;
- Vu** les statuts du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES ;
- Vu** la délibération n° 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision n°2023-JMB-103 portant organisation des élections des représentants au conseil du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES ;
- Vu** la décision n°2023-JMB-116 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants au conseil de l'UPSIMOMES ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement annexés à la présente décision.

DECIDE

Article 1 : représentants au conseil du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES

A l'issue du scrutin, du **mardi 7 novembre 2023**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	0
Nombre d'électeurs inscrits	63
Nombre d'émargements	38
Nombre d'enveloppes de vote	38
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	37
Taux de participation	60,31%

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 7 novembre 2023, sont proclamées élues pour siéger au conseil du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES, les personnes dont les noms suivent :

Parents utilisateurs

- DUCUING Maïté
- MESGUICH David
- PIC-BONNAL Fanny
- VINAZZA Sophie

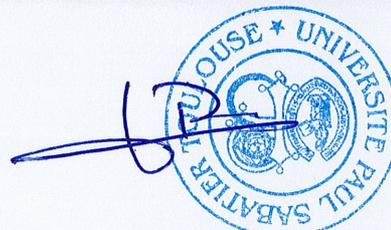
Article 2 : Exécution

Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est affichée sur tous les sites de l'UPSIMOMES, ainsi qu'au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 10 novembre 2023
Le président de l'Université Paul Sabatier,



Jean-Marc BROTO